ANNEE 2012

RESOLUTIONS DE LA 15ième SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES BUREAUX

Le Conseil des Bureaux, réuni en sa 15ième Session Ordinaire du 09 au 13 janvier 2012, a pris les résolutions suivantes :

1- Résolution n°01/CB/2012 relative à l'obligation de vente des cartes roses par les compagnies d'assurances.

Le Conseil,

donne mission au Délégué de la Direction Nationale des Assurances du Congo de l'évaluation et du suivi de l'application de la Note Circulaire N°00862/MEFB/CAB du 03 août 2009 prise par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget du Congo, relative à la distribution et la vente des cartes roses par les compagnies d'assurances.

2- Résolution n°02/CB/2012 relative à l'évaluation de la performance du système de la Carte Rose CEMAC

Le Conseil,

après avoir suivi l'exposé sur la nécessité d'apprécier la sinistralité des risques transfrontaliers,

adopte les tableaux statistiques élaborés conjointement avec la CIMA,

enjoint les Bureaux Nationaux à mettre à la disposition du Secrétariat Général permanent au plus tard le 31 mars suivant l'exercice d'inventaire, les données statistiques sur les sinistres transfrontaliers accompagnés des renseignements administratifs qui s'y rattachent.

3- Résolution n°03/CB/2012 relative au paiement du dossier sinistre ALECAM

Le Conseil,

donne mission au Bureau National du Tchad de suivre auprès des Autorités compétentes du Tchad le dossier sinistre ALECAM en vue de son paiement dans un délai raisonnable avec le concours du Directeur de la Dette du Ministère des Finances et du Budget du Tchad.

4- Résolution n°04/CB/2012 relative à la contribution de la Guinée Equatoriale au Fonds de Garantie

Le Conseil,

demande au Bureau National de la Carte Rose de la Guinée Equatoriale de se conformer, sans délai aux dispositions de l'article 10 de la Décision N°04/CRC/CB/06 instituant un Fonds de Garantie Carte Rose CEMAC et définissant les modalités de son fonctionnement.

5- Résolution n°05/CB/2012 relative aux attributions de la Commission de Contrôle et de Vérification du Conseil des Bureaux

Le Conseil,

élargit les attributions de la Commission de Contrôle et de Vérification à l'appréciation du fonctionnement administratif au Secrétariat Général Permanent.

6- Résolution n°06/CB/2012 relative à l'approbation des comptes du 01 janvier au 31 décembre 2011

Le Conseil,

après présentation des comptes par le Secrétaire Général Permanent et le rapport de vérification des comptes par la Commission de Contrôle et de Vérification pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2011,

approuve les comptes du 01 janvier au 31 décembre2011 et donne quitus au Secrétaire Général Permanent pour sa gestion.

7- Résolution n°07/CB/2012 relative à l'affectation de l'excédent des recettes en fin 2011

Le Conseil,

après avoir constaté que le compte d'exploitation générale de l'exercice 2011 dégage un solde positif au 31 décembre 2011 de 5.921.721 FCFA,
accorde une gratification de 50% de la masse salariale mensuelle à l'ensemble du personnel du Secrétariat Général Permanent à imputer sur les charges de l'exercice 2012 et décide de l'affectation du solde en report à nouveau.

8- Résolution n°08/CB/2012 relative à l'achat d'un véhicule de fonction du Secrétaire Général Permanent

Le Conseil,

décide d'affecter en priorité, en prévision de l'achat d'un véhicule de fonction au Secrétaire Général Permanent, toutes recettes additionnelles survenues en cours d'exercice 2012.

9- Résolution n°09/CB/2012 relative à l'adoption du budget 2012

Le Conseil,
adopte le budget de l'exercice 2012 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **227.160.712 FCFA.**

10- Résolution n°10/CB/2012 relative à la levée de l'interdiction

Le Conseil,
autorise, à titre exceptionnel, le Bureau National de la Carte Rose CEMAC du marché congolais a poursuivre la distribution et la vente des cartes roses par le réseau des intermédiaires d'assurances.

11- Résolution n°11/CB/2012 relative à la présentation d'un thème de réflexion au cours des Sessions Ordinaires

Le Conseil,
charge la Direction Technique du Secrétariat Général Permanent assistée des Présidents des Organes de Gestion des Bureaux Nationaux de la Guinée Equatoriale et du Congo à mener une étude approfondie, à présenter au cours de la Session Extraordinaire de juin 2012, sur le thème « les sentences prononcées par la Commission d'Arbitrage des sinistres, sont-elles susceptibles de recours, si oui ou non, pourquoi ? ».

12- Résolution n°12/CB/2012 relative au lieu et date de la 16ième Session Ordinaire

Le Conseil,
en conformité avec le principe de rotation des Etats membres de la Carte Rose CEMAC,
décide de la tenue de la 16ième Session Ordinaire du Conseil des Bureaux à Libreville du 07 au 11 janvier 2013.

Fait à Pointe Noire, le 12 janvier 2012.

Le Secrétaire Général Permanent

André Robert ELEINGA

Le Président du Conseil des Bureaux

Evariste FOSSO DIFFO

RESOLUTIONS DE LA 13ième SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES BUREAUX

Le Conseil des bureaux, réuni en sa 13ième Session Extraordinaire du 11 au 15 juin 2012, a pris les résolutions suivantes :

1- **Résolution n°01/CB/06/2012 relative à la présentation du rapport d'étape de la Commission de Contrôle et de Vérification du 01 janvier 2012 au 31 mai 2012.**

Le Conseil,

après présentation du rapport d'étape sur le contrôle de la conformité des pièces comptables, de la régularité des opérations des dépenses ainsi que de la concordance des comptes bancaires par la Commission de Contrôle et de Vérification,

-a pris acte dudit rapport,

-a demandé à la Commission de Contrôle d'envoyer dorénavant le rapport aux Délégués avant la tenue des assises des sessions et de produire un audit sur les cartes roses.

2- **Résolution n°02/CB/06/2012 relative à l'apurement des arriérés du Bureau National du Tchad.**

Le Conseil,

Après délibération,

a consenti une dérogation au Bureau National du TCHAD pour l'apurement de ses arriérés sur exercice 2011, d'un montant de 6.250.000 F CFA dans un délai de deux ans pour compter du 15 juin 2012 au 15 juin 2014.

3- **Résolution n°03/CB/06/2012 relative à l'adoption du collectif budgétaire de l'exercice 2012.**

Le Conseil,

a adopté le budget de l'exercice 2012 modifié suivant le collectif en recettes et en dépenses à la somme de 243 .410.721 F CFA.

4- **Résolution n°04/CB/06/2012 relative à l'achat d'un véhicule de fonction du Secrétaire Général Permanent.**

Le Conseil,
Après délibération sur la proposition d'achat d'un véhicule de fonction pour le Secrétaire Général Permanent

- a décidé de constituer une dotation de **10.000.000 F CFA** sur le budget de l'exercice 2012 en vue de l'acquisition d'un véhicule neuf sur les prévisions budgétaires de l'exercice 2013,
- a fixé le standing dudit véhicule de niveau moyen.

5- **Résolution n°05/CB/06/2012 relative à l'exposé présenté par le Directeur Technique du Secrétariat Général Permanent sur le thème : « Les sentences arbitrales prononcées par la Commission d'Arbitrage des sinistres, sont-elles susceptibles de recours, si oui ou non pourquoi ? »**

Le Conseil,
après présentation de l'exposé du Directeur Technique,
a approuvé la qualité de travail accompli par l'exposant,
a rétribué un forfait de **200.000 FCFA** au Directeur Technique pour le travail effectué.

6- **Résolution n°06/CB/06/2012 relative aux honoraires des arbitres constituant le tribunal arbitral du système de la Carte Rose CEMAC**

Le Conseil,
sur proposition du Secrétariat Général Permanent, des méthodes permettant d'évaluer la rémunération des arbitres,
après délibération,
a adopté sur la base forfaitaire un montant de **500.000 FCFA** couvrant les honoraires des arbitres siégeant pendant la session de la Commission d'Arbitrage.

7- **Résolution n°07/CB/06/2012 relative à la contribution du Conseil des Bureaux aux obsèques de la mère du Représentant du Bureau National de la Guinée Equatoriale.**

Le Conseil,
a accordé à Monsieur **DJIMADOUM Michel,** représentant du Bureau National de la Carte Rose CEMAC de la Guinée Equatoriale, un forfait de **500.000 FCFA** au titre de la contribution du Conseil des bureaux aux obsèques de la mère de l'intéressé.

Fait à Bangui le 15 juin 2012

Le Secrétaire Général Permanent

Robert André ELEINGA

Le Président du Conseil des Bureaux

Evariste FOSSO DIFFO